



21DIALOGUES21

Antarctique-2

1950-1975

En raison de son importance écologique et climatique, l'Antarctique est protégé par le Traité sur l'Antarctique, signé en 1959, qui établit des règles pour la conservation de l'environnement et la coopération scientifique. Ce traité interdit les activités militaires et protège le continent des explorations minérales, soulignant l'importance de l'Antarctique en tant que laboratoire naturel pour comprendre les changements climatiques globaux.